

Actualité jurisprudentielle en matière d'assurances IARD et VIE

Vendredi 24 novembre 2023
de 9h15 à 17h30

eurojuris.fr

Animé par :

David NOGUERO

Professeur agrégé à l'Université de Paris Cité

Et Xavier LEDUCQ

Avocat à Paris et spécialiste en droit des assurances
Cabinet CRTD & Associés
Responsable de la commission Assurances et Responsabilité

Horaires :

9h15 / 12h45 – 14h/17h30
Soit 7 heures de formation

Lieu :

Siège d'Eurojuris

82 avenue du Maine – 75014 Paris

Spécialités / compétences :

Droit des assurances

Public visé

Avocats, juristes, huissiers, experts-comptables, notaires, assureurs

Pré-requis

Nos formations sont ouvertes à tous les professionnels du droit en exercice.

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX
EUROJURIS FRANCE
82 avenue du Maine
75014 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
formation@eurojuris.fr

Prise en charge :

Eurojuris France a obtenu la certification Qualiopi pour les actions de formation. Cette formation peut donc être prise en charge par les organismes financeurs. Numéro de déclaration d'activité d'EUROJURIS France : 11 75 375 0575. Ce numéro de vaut pas agrément de l'Etat.

Validité du programme du 1^{er} septembre au 30 novembre 2023 – Version 1

Programme du séminaire

Objectifs : Cette formation a pour objectif une mise à jour des dernières évolutions de la jurisprudence en droit des assurances (IARD et VIE) - décisions rendues essentiellement fin 2022 et en 2023.

I- Panorama d'actualités jurisprudentielles

Dispositions générales
Automobile
Dommages aux biens
Responsabilité civile
Construction
Assurances de personnes
Assurances transports
Fonds de garantie et d'indemnisation
Distribution de l'assurance
Procédure
Questions/réponses

II- Analyse approfondie : zoom sur une sélection de 2 à 3 sujets.

Prescription biennale
Faute dolosive
Non-paiement de la prime
Faculté prorogée de renonciation
Questions/réponses

III- Actualité législative et réglementaire : tour d'horizon sur :

- Loi LOPMI n° 2023-22 du 24 janvier 2023
- Prise en charge des conséquences des désordres liés à la sécheresse ordonnance n° 2023-78 du 8 février 2023 JO 9 février 2023
- Modification des seuils de définition des grands risques : Décret n° 2023-466 du 14 juin 2023 JO 17 juin 2023
- Résiliation et dénonciation des contrats d'assurance par voie électronique : Décret n° 2022-182 du 16 mars 2023 JO 17 mars 2023
- Assurance récolte décret n° 2022-1427 du 10 novembre 2022

Questions/réponses

Actualité jurisprudentielle en matière d'assurances IARD et VIE

Vendredi 24 novembre 2023
de 9h15 à 17h30

eurojuris.fr

Animé par :

David NOGUERO

Professeur agrégé à l'Université de Paris Cité

Et Xavier LEDUCQ

Avocat à Paris et spécialiste en droit des assurances
Cabinet CRTD & Associés
Responsable de la commission Assurances et Responsabilité

Horaires :

9h15 / 12h45 – 14h/17h30

Soit 7 heures de formation

Lieu :

Siège d'Eurojuris

82 avenue du Maine – 75014 Paris

Spécialités / compétences :

Droit des assurances

Public visé

Avocats, juristes, huissiers, experts-comptables, notaires, assureurs

Pré-requis

Nos formations sont ouvertes à tous les professionnels du droit en exercice.

Renseignements :

Virginie MEREGETTI-FILLIEUX
EUROJURIS FRANCE
82 avenue du Maine
75014 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
formation@eurojuris.fr

Prise en charge :

Eurojuris France a obtenu la certification Qualiopi pour les actions de formation. Cette formation peut donc être prise en charge par les organismes financeurs. Numéro de déclaration d'activité d'EUROJURIS France : 11 75 375 0575. Ce numéro de vaut pas agrément de l'Etat.

Validité du programme du 1^{er} septembre au 30 novembre 2023 – Version 1

Déroulé horaire de la journée :

- 9h-9h15 : Accueil des participants (café d'accueil)
- 9h15 – 11h00 : Actualités jurisprudentielles récentes en non vie
- 11h10 – 12h45 : actualités jurisprudentielles en vie
- 13h45 14h45 : fin sur l'actualité jurisprudentielle
- 14h45- 15h00 : échange avec les participants
- 15h- 17h00 : Actualité législative
- 17h-17h30 : échange avec les participants et bilan de la formation

Méthode pédagogique utilisée et documents en fin de formation :

Toutes nos formations utilisent des méthodes de formation démonstratives, avec des temps d'échanges entre l'intervenant et les participants. L'intervenant et / ou le responsable de la commission interrogeront à intervalles réguliers les participants afin de s'assurer du bon déroulement de la formation. A l'issue de la formation un questionnaire sera adressé au participant, ainsi qu'une attestation de présence.

Référent Handicap :

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez suivre l'une de nos formations ? Vous pouvez contacter Virginie Mereghetti-Fillieux, Référent Handicap, par téléphone au 01 46 33 07 19 ou par mail à formation@eurojuris.fr afin que nous puissions échanger sur des solutions adaptées à votre situation.

Vous souhaitez suivre cette formation en visioconférence ?

Nous proposons le suivi en visioconférence pour toutes nos formations. Nous utilisons comme système de visioconférence Zoom, qui permet au stagiaire de suivre la formation en direct, et de poser les questions qu'il souhaite soit en activant son micro, soit via un système de chat intégré à Zoom. Il est demandé à tous les participants suivant une formation en visioconférence de disposer d'une bonne connexion internet ainsi que d'une webcam.

Inscription

- Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre d'Eurojuris en présentiel : 348 € TTC, soit 290€ H.T.
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre d'Eurojuris en visioconférence : 480€ TTC, soit 400€ H.T.
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Non Membre d'Eurojuris en présentiel : 720€ TTC, soit 600 € H.T.
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Non Membre d'Eurojuris en visioconférence : 960€ TTC, soit 800€ H.T.
- Je ne peux pas assister au séminaire EUROJURIS mais souhaite en recevoir la documentation (textes, jurisprudences ...) au prix de 50€ HT (60€ TTC) l'unité.

Nom : Prénom :

Cabinet - Société: Profession :

N° INSEE :

Modalités et délais d'inscription / d'annulation :

Merci de renvoyer ce bulletin d'inscription par mail à formation@eurojuris.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Eurojuris France – 82 avenue du Maine - 75014 Paris. Vous pouvez également vous inscrire directement en ligne sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.eurojuris.fr/formations.htm>.

Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS France, ou à effectuer par virement.

Il est possible de s'inscrire en présentiel à une formation jusqu'à la veille de la formation, dans la limite des places disponibles. Pour un suivi en visioconférence l'inscription doit se faire au moins 10 jours avant la formation.

Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 2 jours avant le séminaire pour les membres d'Eurojuris et 7 jours avant pour les non membres d'Eurojuris sont acceptées.